

**CONCOURS SUR ÉPREUVES D'ADMISSION
DANS LE CORPS DES OFFICIERS DE LA
GENDARMERIE NATIONALE**

ouvert aux capitaines ou officiers de grade correspondant, issus du corps des officiers des armes de l'armée de terre, des corps des officiers de marine ou des officiers spécialisés de la marine ou des corps des officiers de l'air, des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air, âgés de trente-cinq ans au plus et titulaires d'un diplôme ou titre conférant le grade master ou d'un diplôme ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau 7.

- OG OA -

SESSION 2026

ÉPREUVE DE CULTURE GÉNÉRALE

(Durée : 04 heures – Coefficient : 5 - Note éliminatoire < 5/20)

« Démographie et Politique. »